

## Conseil d'administration

du 19/03/2004

### III-Questions budgétaires et financières

#### 2 – Budget annexe Concession - Exercice 2004 – budget primitif

Le Président rappelle à l'Assemblée que ce budget relève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 d'une nouvelle nomenclature comptable pour les Départements, dite M52, guidée par des principes et objectifs comparables à ceux de la nomenclature "M14" des communes, d'où une architecture du budget profondément modifiée, présentée par nature de comptes et présentation fonctionnelle croisée.

Il rappelle par ailleurs que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2004 s'est tenu le 23 janvier 2004.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe "Concession" pour l'exercice 2004 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

#### Section d'Investissement : 410 515 €

Cette section présente un programme de travaux volontairement réduit, l'essentiel du programme de travaux de remise en état étant réalisé, et se construit essentiellement sur les dépenses suivantes :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Acquisition de matériel  | 72 015 €  |
| • Bathymétrie – Topographie – Schéma de navigation                                     | 65 500 €  |
| • Protection des berges  | 50 000 €  |
| • Etudes de transformation du 1 <sup>er</sup> étage de la<br>Maison éclusière de Redon | 10 000 €  |
| • Réfection du chemin de halage  | 30 000 €  |
| • Arrachage de la Jussie   | 130 000 € |
| • Balisage d'épave   | 3 000 €   |
| • Création de parkings sur le halage   | 50 000 €  |

Ces programmes sont financés par :

- Une subvention de la Région Bretagne pour le schéma de navigation 9 100 €
- Des subventions de la Région Bretagne pour les travaux de remise en état 87 791 €
- Des subventions de la Région Bretagne pour les travaux de gros entretien 313 624 €

**Section de Fonctionnement : 300 620 €**

En dépenses, les modifications les plus notables par rapport à l'exercice 2003 sont :

- Les achats divers, notamment les fournitures de petit équipement, progressent légèrement, passant de 27 600 à 29 600 €
- Le prélèvement sur recettes de fonctionnement, qui s'élevait à 78 250 € en 2003 n'a pas à figurer dans le projet de budget en M52.

En recettes, l'équilibre de la section est réalisé par un virement du budget principal ramené à 202 620 €, étant précisé que toute participation ou subvention supplémentaire viendront au budget supplémentaire minorer ce versement, réalisé en fin d'exercice par opération d'ordre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte comme proposé le budget primitif annexe concession pour l'exercice 2004.**
- **Sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget annexe concession 2004.**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**J. BRIEND**